



L'engagement suisse en Namibie

Berne, le 21 novembre 1989

Vu la note d'information du DFAE/DMF du 21 novembre 1989

Après délibération, il est

Aux membres du Conseil fédéral

décidé:

Il est pris acte de la note d'information.

L'engagement suisse en Namibie

I. Le processus d'indépendance de la Namibie

a) En général

Jusqu'à présent, les étapes principales du processus d'indépendance en Namibie telles que prévues par le plan de la ONU ont, en général, été respectées. Certes, il y a eu des déviations, comme l'opération de la SWAPO le 1er avril 1989 ou en-

Pour extrait conforme,
 Le secrétaire :

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	8	-
		EDI		
		EJPD		
X		EMD	5	-
		EFD		
		EVD		
		EVED		
		BK		
		EFK		
		Fin.Del.		

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT MILITAIRE
FEDERAL

Berne, le 21 novembre 1989

Aux membres du Conseil fédéral

NOTE D'INFORMATION

L'engagement suisse en Namibie

1. Le processus d'indépendance de la Namibie

a) En général

Jusqu'à présent, les étapes principales du processus d'indépendance en Namibie telles que prévues dans le plan de l'ONU ont, en général, été respectées. Certes il y a eu quelques événements, comme l'opération de la SWAPO le 1er avril 1989 ou en-

core des tensions internes pendant la campagne électorale avec quelques incidents, dus à des intimidations directes ou indirectes, qui n'ont toutefois pas remis en question le processus.

Les élections mêmes du 7 au 11 novembre se sont déroulées dans un calme étonnant, une grande discipline et avec une organisation quasi parfaite. Le mérite en revient d'une part aux services de l'Administrateur général de la Namibie, M.L. Pienaar, qui étaient responsables de l'organisation de ces élections, et d'autre part aussi au Groupe d'Assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), qui pendant les élections comptait plus de 7'000 membres dont 1'800 observateurs électoraux. 900 observateurs ont été fournis par les gouvernements, dont les 31 observateurs suisses. Le GANUPT a par sa présence et son impartialité pu inspirer une confiance certaine aux électeurs.

Les observateurs électoraux suisses se sont très bien intégrés dans le groupe des observateurs fournis par 27 gouvernements, et ont rempli leurs tâches. A plusieurs reprises la Suisse a été félicitée par les responsables du GANUPT pour le comportement exemplaire de nos observateurs, qui ont surpris par leur niveau général de qualité, ce qui justifie les exigences mises à leur recrutement en Suisse.

Au vu du déroulement des élections, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. M. Ahtisaari, a pu confirmer le soir même de la proclamation des résultats, que les élections avaient été "libres et équitables". Cela constitue, sans aucun doute, un grand succès pour les Nations Unies, pour l'Afrique australe, ainsi que pour la démocratie en général.

b) La suite du processus d'indépendance en Namibie

Le résultat des élections avec 57% des voix pour la SWAPO reflète bien la victoire d'une communauté ethnique: les Ovambos,

- 3 -

qui représentent plus de la moitié de la population namibienne et qui vivent principalement dans l'Ovamboland au Nord du pays. Ces élections ont apporté une majorité claire pour gouverner, mais pas suffisante pour imposer, seule, la Constitution de son choix, puisque la nouvelle Constitution devra être adoptée à la majorité des deux tiers. Donc le parti majoritaire sera forcé de composer avec d'autres partis pour la mise sur pied de la Constitution, ce qui devrait assurer l'inclusion dans la Constitution de dispositions équilibrées.

La suite du processus d'indépendance se présente comme suit: Le mardi 21 novembre 1989, c'est-à-dire sept jours après la proclamation des résultats, l'Assemblée constituante de 72 membres a siégé - pour la première fois - pour élaborer la Constitution. Il appartiendra finalement à l'Assemblée constituante de fixer, après consultations avec l'Administrateur général, une date pour la proclamation d'indépendance. Cela pourrait - selon le développement des travaux à la Constituante - intervenir à plus ou moins brève échéance.

Bien que tous les partis principaux aient accepté les résultats, le GANUPT reste attentif - ne voulant pas exclure complètement la possibilité d'incidents, en marge du retrait définitif des derniers éléments militaires sud-africains, prévu pour le début décembre. Le GANUPT restera, ainsi, déployé selon le plan de l'ONU en principe jusqu'au premier avril 1990. Par contre il n'est pas exclu que son engagement soit prolongé quelque peu, si cela s'avérait nécessaire.

2. L'engagement médical suisse en faveur du GANUPT

a) L'Unité médicale suisse (UMS/SMU)

Le soutien médical suisse en faveur du GANUPT continue à être assuré à la satisfaction des organes directeurs du GANUPT, et cela malgré le surplus de travail causé par l'appui fourni aux 1'800 observateurs supplémentaires pendant la période des élec-

tions. Le travail de l'UMS est apprécié partout. L'esprit qui règne au sein de l'unité est bon. Les cas d'indiscipline sont rares; les problèmes de relation humaines à l'intérieur de l'UMS se règlent de manière satisfaisante. La majorité des volontaires rentrés en Suisse à la fin des relèves témoignent leur satisfaction d'avoir participé à cet engagement et recommandent à d'autres de se mettre à disposition. C'est certainement là une des raisons, pour lesquelles, il n'y a pas eu jusqu'ici de problèmes majeurs de recrutement.

Le 3ème contingent est composé d'environ 155 volontaires, dont 40 ont prolongé leur contrat pour une seconde période sur place. La relève et le déploiement de ce 3ème contingent a commencé le 7 novembre et s'achèvera le 11 décembre 1989. Pendant la phase délicate des élections et les jours suivants, l'UMS a accru son niveau de disponibilité.

Pour le cas d'une prolongation du déploiement du GANUPT au-delà du premier avril 1989, le Conseil fédéral a, par sa décision du 22 février 1989, déjà engagé un crédit de 32 millions de francs, soit le coût de la continuation éventuelle de notre soutien jusqu'au 31 décembre 1990.

b) Renforcement des structures de direction à Berne

Compte tenu des expériences faites jusqu'ici, il paraissait nécessaire de renforcer les structures de direction du projet à Berne. C'est pourquoi un Comité de direction a été créé, qui assume à l'égard du Conseil fédéral la responsabilité d'ensemble de l'opération.

Un Comité financier assure la surveillance financière du projet. Il fixe notamment le cadre financier des différents éléments du projet et décide des mesures de gestion financière et de contrôle à prendre.

La direction opérationnelle du projet a finalement été sensi-

22. Nov. 1989

Kreditbegehren: Kreditüberweisung 1989

blement renforcée, en ce sens que Monsieur Bill, Délégué spécial du DFAE pour la mission GANUPT, a été désigné comme suppléant du Divisionnaire Huber, Chef de projet. Cette solution permet ainsi des décisions conjointes dans la direction de l'opération.

320.463.02/7 Beiträge an die Stipendienaufwendungen der Kantone
Betrag Fr. 3'045'688.-

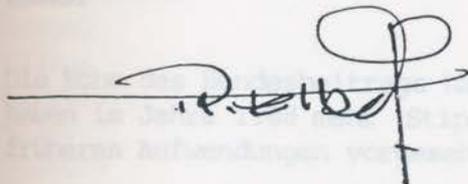
Gesamtlicher Voranschlag Fr. -,-
Eingetragener Voranschlag Fr. -,-
(nicht verfügbar)

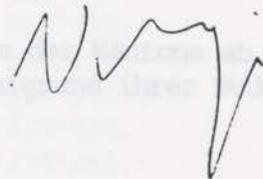
Laufendes Jahr	Kredit	Fr. 82 000 000.-
	Ansprüche	Fr. 85 045 688.-
Vorjahr	Kredit	Fr. 78 000 000.-
	Ansprüche	Fr. 81 863 770.-

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT MILITAIRE
FEDERAL

Begründung





René Felber

Kaspar Villiger

Le montant des subventions dépend des dépenses faites par les cantons. En 1988, ces derniers ont dépensé plus que leurs budgets et les années précédentes ne le laissent supporter.

Mitbericht
Inventar
12.11.89
SHH

(Angefordertes Dokument)
MILG. DEPARTEMENT DES INTERI
12.11.89
Fazio Cott

Protokollauszug an:
EDI 10 z.V.
SPD 7 z.V.
CFL 2 z.V.
F.F. (Del.) 13 z.V.

Obiges Kreditbegehren wird entsprechend bewilligt.
